

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès-verbal du 11 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs Sylvain BALLOT, Denis CHERON, Marc de CHANAUD; Mmes Bernadette DUVAL, Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET; Mrs Jacky GRENIER, Kléber GRENIER; Mme Véronique HUBLIN; Mrs Fabien LECOMTE, Olivier LEGUENNEC, Pierrick LEGUENNEC; Mrs Laurent LEMENAGER, Lionel PAUL; Mme Vanessa PINCHARD; Mrs Alain POUSSET, Jean-Luc WIECKOWSKI.

Absent non excusé : M Philippe BREDEAUX.

Absents excusés : Mmes Mauricette LECLAVIER, Marcelle LEJEUNE

Procurations :

M Serge DROUET à MME Brigitte GOSSET
Mme Yvette HOYER à Mme Annick FONTAINE
M Denis NOYEAU à M Sylvain BALLOT
M Jean-Pierre TISSIER à M Denis CHERON
Mme Christine VIEL à M Lionel PAUL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du 13 mars 2017*
- *Vote du budget primitif 2017 – Délibérations-*
- *Délibération nomination d'un délégué à la commission Associations*
- *Délibération pour retrait du SIVOS des Bruyères*
- *Informations sur projet d'aménagement du carrefour route de l'Aigle*
- *Questions diverses*

Secrétaire de séance Mme Brigitte GOSSET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 MARS 2017

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – DELIBERATIONS-

Délibération vote du Budget primitif 2017

M le maire en présence de Monsieur le Trésorier de LIVAROT, présente en détail les écritures comptables du projet de budget primitif 2017, tout en y apportant les commentaires et précisions nécessaires.

Ce projet de budget fait apparaître :

- En section de fonctionnement dépenses et recettes une prévision de 1 679 371.61 €
- En section d'investissement dépenses et recettes une prévision de 516 120 €

Mr le maire donne lecture des principaux travaux prévus notamment les voiries sur LA VESPIERE et FRIARDEL.
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

Délibération vote des taux de taxes

M le maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération concernant le taux des taxes.

En effet lors de la séance du 13 mars il a été voté des taux par rapport à la proposition de lissage de taux, alors que d'après les directives du service fiscalité directe locale, il faut préciser le taux moyen unique par taxe comme suit :

Taxe d'habitation sur 12 ans avec un taux moyen de 7.67 %

Taxe foncier bâti sur 12 ans avec un taux moyen de 21.93 %

Taxe foncier non bâti sur 3 ans avec un taux moyen de 23.04 %

Après débats le conseil municipal décide d'appliquer les taux tels que définis.

Délibération pour non-valeur

M le maire passe la parole à M DRIE, Trésorier de LIVAROT, afin que celui-ci explique aux membres qu'il n'a pas pu recouvrer des titres datant de 2013 à 2015 correspondant à de la location de la salle des fêtes.

Pour l'année 2013 cela représente la somme de 90 €

Pour l'année 2014 cela représente la somme de 67 €

Pour l'année 2015 cela représente la somme de 305 €

M DRIE rappelle qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement des créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte, comptabilisées à l'article 6541 – créances admises en non-valeur- à l'appui de la décision du conseil municipal.

Le conseil à l'unanimité décide d'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables transmis par M le Trésorier pour un montant total de 462 €

Délibération vote des subventions 2017

M le maire donne lecture en détail des subventions étudiées en commission « Associations » et dont un tableau est fourni à chaque conseiller, et précise que les propositions de vote pour l'année 2017 sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

En ce qui concerne la participation forfaitaire du SIVOM, le montant est le même, seul les montants concernant les participations scolaire, cantine, rythmes sont différents du fait du nombre d'enfants variant.

Les subventions sont réparties comme suit :

Au compte 65548 concernant le SIVOM et le SDEC Energie la participation est de 522 692.39 €

Au compte 657341 concernant les diverses manifestations d'ORBEC la participation est de 11 890 € y compris l'appel de 2016 qui n'a pas été fait

Au compte 6574 concernant Notre-Dame, les associations scolaires, patriotiques, culturelles et sportives la participation est de 49 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver ces subventions.

DELIBERATION NOMINATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION ASSOCIATIONS

M le maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire suite au décès de Mme Michèle RENAULT, de nommer un membre à la commission « Associations ».

Mme Vanessa PINCHARD candidate est nommée par le conseil membre de cette commission.

DELIBERATION POUR RETRAIT DU SIVOS DES BRUYERES

Par arrêté de M le Sous-Préfet de LISIEUX en date du 7 décembre 2006, la commune de FRIARDEL a adhéré à la compétence « Jumelage » du SIVOS des Bruyères.

Ce syndicat a une activité de jumelage avec la commune de SAMPFORD PEVERELL (Grande-Bretagne).

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la commune de FRIARDEL a adhéré à la commune nouvelle de LA VESPIERE-FRIARDEL, qui ne souhaite plus participer à une activité jumelage dans le cadre du SIVOS des Bruyères.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande le retrait de la commune de LA VESPIERE-FRIARDEL du SIVOS des Bruyères conformément aux dispositions de l'article L 521-19 du code général des collectivités territoriales, et charge M le maire de le notifier auprès du Syndicat.

INFORMATIONS SUR PROJET D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DE L'AIGLE

M le maire informe les membres de son entretien avec M BELLANGER du Cabinet MERCATOR, concernant le projet d'aménagement du carrefour.

Le projet initial présenté par M BELLANGER n'ayant pas donné satisfaction, celui-ci est en cours de modification.

QUESTIONS DIVERSES

Comité des fêtes

M le maire informe de la mise en place du nouveau Comité des fêtes LA VESPIERE-FRIARDEL dont une réunion est prévue le 20 avril à 19 heures afin de constituer le bureau, et préparer les prochaines manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21heures 05